

**CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION
DES INNUS ESSIPIT**

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2021**

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
Résultats et surplus cumulé consolidés	6
Variation des actifs financiers nets consolidés	7
Situation financière consolidée	8
Flux de trésorerie consolidés	9
NOTES COMPLÉMENTAIRES	10
INFORMATION SECTORIELLE CONSOLIDÉE	25



Raymond Chabot Grant Thornton

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5P7

T 418 647-3151

Aux membres de
Conseil de la Première Nation des Innus Essipit

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Conseil de la Première Nation des Innus Essipit (ci-après la « Première Nation »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2021 et les états consolidés des résultats et du surplus cumulé, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Première Nation au 31 mars 2021 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme l'explique la note 4 des états financiers consolidés, la Première Nation a comptabilisé ses participations dans certaines entreprises publiques selon la méthode de la consolidation intégrale, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Nous avons par conséquent exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers consolidés au 31 mars 2020 en raison des incidences de cette dérogation. La note 4 des états financiers consolidés fournit une description et une quantification des incidences financières de ce problème pour les exercices terminés les 31 mars 2021 et 2020.

La Première Nation a capitalisé des actifs incorporels (autres que des actifs incorporels achetés) à titre d'actifs non financiers, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Nous avons par conséquent exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers consolidés au 31 mars 2020 en raison des incidences de cette dérogation. Si les actifs incorporels avaient été comptabilisés en charges au moment de leur acquisition, les actifs non financiers et le surplus cumulé ont été respectivement diminués de 879 825 \$ aux 31 mars 2021 et 2020.

Au cours de l'exercice, la Première Nation a eu la confirmation de l'annulation d'un montant de 14 104 493 \$ à l'égard de laquelle la Première Nation avait comptabilisé un passif de 4 901 185 \$. Cette dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public avait pour incidence que l'excédent de l'exercice terminé le 31 mars 2020 aurait dû être augmenté de 9 203 308 \$ nous avait conduit à exprimer une opinion avec réserve sur les états financiers au 31 mars 2020. Nous exprimons également une opinion avec réserve à cet égard sur les chiffres de l'exercice considéré en raison des incidences de cette dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public sur la comparabilité entre les chiffres comparatifs et les chiffres de l'exercice terminé le 31 mars 2021.

Comme il est mentionné à la note 16, la Première Nation a conclu des accords de contributions avec différents ministères du gouvernement fédéral. Les fonds reçus conformément à ces accords sont assujettis à un remboursement si la Première Nation ne respecte pas les conditions de stipulations de ceux-ci ou si elle ne parvient pas à utiliser ces contributions avant l'échéance de ces accords. La Première Nation n'a pas comptabilisé ces sommes dans les passifs, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Si ces montants avaient été comptabilisés aux passifs, ces derniers auraient été augmentés de 3 417 780 \$ au 31 mars 2021 (3 071 574 \$ au 31 mars 2020) et l'actif net aurait été diminué du même montant. De plus, les produits et l'excédent des produits sur les charges pour l'exercice terminé au 31 mars 2021 auraient été diminués de 346 206 \$ (289 546 \$ en 2020).

Au cours de l'exercice antérieur, une entité contrôlée incluse dans le périmètre de consolidation de la Première Nation a reçu, sous la forme d'un apport, les infrastructures d'un barrage. Cet apport en immobilisations corporelles n'a pas été évalué à sa juste valeur, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Nous avons par conséquent exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers consolidés au 31 mars 2020 en raison des incidences de cette dérogation. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 mars 2021 et 2020 n'ont pas été déterminées.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Première Nation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Première Nation à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Première Nation ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Première Nation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Première Nation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Première Nation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Première Nation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entièvre responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport d'assurance raisonnable du professionnel en exercice indépendant sur la conformité

Nous avons réalisé une mission d'assurance raisonnable à l'égard de la conformité de la Première Nation, pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, aux modalités suivantes de l'accord intervenu avec Santé Canada le 1er avril 2016 :

- Les infirmières sont accréditées par leur association provinciale et ont une assurance professionnelle;
- Les rapports obligatoires ont été préparés et transmis au bureau régional;
- Le plan de santé communautaire a été mis à jour.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de la conformité de la Première Nation aux exigences spécifiées dans l'accord précité. Elle est également responsable du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Première Nation aux exigences spécifiées.

Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sous forme d'assurance raisonnable sur la conformité de la Première Nation, sur la base des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons effectué notre mission d'assurance raisonnable conformément à la Norme canadienne de missions de certification 3531, « Missions d'appréciation directe visant la délivrance d'un rapport sur la conformité ». Cette norme requiert que nous planifions et réalisions la mission de façon à obtenir l'assurance raisonnable que la Première Nation s'est conformée, dans tous les aspects importants, aux exigences spécifiées.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une mission réalisée conformément à la norme permettra toujours de détecter tout cas important de non-conformité aux exigences spécifiées qui pourrait exister. Les cas de non-conformité peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et ils sont considérés comme importants lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'ils puissent, individuellement ou collectivement, influer sur les décisions des utilisateurs de notre rapport. Une mission d'assurance raisonnable visant la délivrance d'un rapport sur la conformité implique la mise en œuvre de procédures en vue d'obtenir des éléments probants concernant la conformité de la Première Nation aux exigences spécifiées. La nature, le calendrier et l'étendue des procédures choisies relèvent de notre jugement professionnel, et notamment de notre évaluation des risques de non-conformité importante, que ceux-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Notre indépendance et notre contrôle qualité

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle, de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de contrôle qualité 1, « Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen d'états financiers et d'autres missions de certification », et, en conséquence, maintient un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Opinion

À notre avis, la Première Nation s'est conformée, dans tous les aspects importants, aux exigences spécifiées de l'accord précité pour l'exercice terminé le 31 mars 2021.

Nous ne fournissons aucun avis juridique relativement à la conformité de la Première Nation aux exigences spécifiées.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Québec

Le 1er septembre 2021

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT
RÉSULTATS ET SURPLUS CUMULÉ CONSOLIDÉS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	2 0 2 1	2 0 2 0
	Budget	Réel
	\$	\$
PRODUITS		
Transferts des gouvernements (note 6) -		
Fédéral	4 419 700	6 779 041
Provincial	174 195	463 379
Organismes publics	59 018	909 121
Activités économiques -		
Pêche au crabe, vente au détail et habitations communautaires	3 782 611	3 623 670
Pourvoiries, excursions et camping provenant des sociétés contrôlées	-	3 646 647
Règlement de revendications particulières	-	-
Radiation de l'emprunt concernant les revendications	-	-
Quote-part des résultats nets des entreprises commerciales	-	1 845 828
Autres	2 345 607	1 124 526
	<hr/>	<hr/>
	10 781 131	18 392 212
	<hr/>	<hr/>
CHARGES (note 18)		
Administration de la bande	1 236 373	1 321 984
Développement économique	689 933	1 066 099
Emploi et formation	-	146 443
Éducation et culture	355 618	535 108
Développement social et communautaire	1 054 002	1 062 388
Santé	1 854 528	1 040 826
Immobilisations et infrastructures	2 011 036	2 339 611
Consultations et gestion du territoire	6 545	980 076
Pêche au crabe, vente au détail et habitations communautaires	3 070 413	2 644 938
Pourvoiries, excursions et camping provenant des sociétés contrôlées	-	2 364 259
Autres	380 961	472 003
Amortissement des immobilisations corporelles	-	1 156 964
	<hr/>	<hr/>
	10 659 409	15 130 699
	<hr/>	<hr/>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	121 722	3 261 513
	<hr/>	<hr/>
SURPLUS CUMULÉ AU DÉBUT	67 975 771	41 247 485
	<hr/>	<hr/>
SURPLUS CUMULÉ À LA FIN	71 237 284	67 975 771
	<hr/>	<hr/>

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT
VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS CONSOLIDÉS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	2 0 2 1	2 0 2 0
	\$	\$
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	3 261 513	26 728 286
Immobilisations corporelles -		
Acquisition	(504 790)	(1 793 495)
Produit sur la cession	17 847	-
Perte sur la cession	291	-
Perte d'immobilisations corporelles relative à un sinistre	262 054	-
Amortissement	<u>1 156 964</u>	<u>1 136 669</u>
	<u>932 366</u>	<u>(656 826)</u>
Charges reportées au prochain exercice -		
Acquisition	(123 237)	(148 313)
Utilisation	<u>148 313</u>	<u>190 777</u>
	<u>25 076</u>	<u>42 464</u>
Stocks -		
Acquisition	(384 832)	(327 091)
Utilisation	<u>327 091</u>	<u>289 804</u>
	<u>(57 741)</u>	<u>(37 287)</u>
Variation des actifs d'impôts futurs	32 341	33 059
AUGMENTATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	4 193 555	26 109 696
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT	40 242 452	14 132 756
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN	<u>44 436 007</u>	<u>40 242 452</u>

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

AU 31 MARS 2021

	2 0 2 1	2 0 2 0
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse -		
Sans intérêt	7 025 731	6 074 589
0,20 % et 0,45 %	1 847 449	1 343 007
Placements temporaires -		
Autres, 0,2 % à 2,5 %, échéant d'avril 2021 à juillet 2022	34 461 794	31 647 820
Comptes débiteurs (note 7)	4 038 321	3 359 275
Placements (note 8) -		
Participations dans des entreprises commerciales	11 284 746	10 787 029
Autres	939 467	953 356
Avance à une entreprise commerciale, sans intérêt	-	75 000
Fonds en fidéicommis (note 9)	56 225	55 527
	59 653 733	54 295 603
PASSIFS		
Comptes créditeurs	1 120 236	1 605 491
Produits reportés au prochain exercice (note 10)	6 411 517	4 396 254
Dette à long terme (note 11)	7 609 465	7 912 450
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 12)	20 149	138 956
Impôts futurs	56 359	-
	15 217 726	14 053 151
ACTIFS FINANCIERS NETS		
	44 436 007	40 242 452
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 13)	23 463 383	24 395 749
Actifs incorporels (note 14)	2 829 825	2 829 825
Stocks	384 832	327 091
Impôts futurs	-	32 341
Charges reportées au prochain exercice	123 237	148 313
	26 801 277	27 733 319
SURPLUS CUMULÉ (note 15)		
	71 237 284	67 975 771

SIGNÉ AU NOM DU CONSEIL



, chef

, directeur général

, conseiller

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	2 0 2 1	2 0 2 0
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	3 261 513	26 728 286
Éléments n'affectant pas la trésorerie -		
Quote-part des résultats nets des entreprises commerciales	(1 845 828)	(1 334 952)
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	291	-
Perte d'immobilisations corporelles relative à un sinistre	262 054	-
Amortissement des immobilisations corporelles	1 156 964	1 136 669
Radiation de l'emprunt concernant les revendications	-	(4 901 185)
Intérêts implicites sur un emprunt	2 578	-
Gain sur l'actualisation de dette	(22 227)	-
Impôts futurs	88 700	33 059
Distributions reçues des entreprises commerciales	1 348 111	1 328 489
Fonds générés par les opérations	4 252 156	22 990 366
Variation des éléments hors caisse -		
Comptes débiteurs	(679 046)	822 194
Stocks	(57 741)	(37 287)
Comptes créditeurs	(485 255)	235 017
Produits reportés au prochain exercice	2 015 263	2 448 874
Charges reportées au prochain exercice	25 076	42 464
	5 070 453	26 501 628
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(504 790)	(1 558 217)
Produit sur la cession d'immobilisations corporelles	17 847	-
	(486 943)	(1 558 217)
ACTIVITÉS DE PLACEMENTS		
Variation des placements temporaires	(2 813 974)	(20 558 045)
Effet à recevoir	13 889	-
Avance à une entreprise commerciale	75 000	(75 000)
Variation des fonds en fidéicommiss	(698)	(1 069)
	(2 725 783)	(20 634 114)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette à long terme	284 296	137 023
Versements sur la dette à long terme	(567 632)	(608 453)
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(118 807)	(96 322)
	(402 143)	(567 752)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	1 455 584	3 741 545
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	7 417 596	3 676 051
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	8 873 180	7 417 596

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

1. INCIDENCES RÉSULTANT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

En mars 2020, le décret d'un état de pandémie de COVID-19 et les nombreuses mesures mises en place par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux pour protéger la population ont eu des effets sur les activités de la Première Nation. Ces mesures ont notamment entraîné le report des activités de la Première Nation au mois de juin 2020. Les activités ont pu reprendre à compter de cette date, mais à capacité réduite, tout en respectant les directives émises par le gouvernement du Québec. Cette crise est susceptible d'entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du prochain exercice ou d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures. La Première Nation a pris et continuera à prendre des mesures à la suite de ces événements afin de minimiser les répercussions. Cependant, il est impossible de déterminer toutes les incidences financières de ces événements pour le moment.

2. MODIFICATION COMPTABLE

Le 1er avril 2020, la Première Nation a adopté par anticipation les recommandations de la Note d'orientation du secteur public (NOSP) no 8, « Actifs incorporels achetés », du Manuel de CPA Canada pour le secteur public.

Cette nouvelle norme, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2023, prévoit qu'une entité du secteur public doit constater les éléments incorporels achetés qui répondent à la définition et aux critères de constatation d'un actif. La Première Nation a adopté ces nouvelles recommandations de façon rétroactive.

Cette modification comptable n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Première Nation, puisque celle-ci comptabilisait déjà selon ses méthodes comptables antérieures les actifs incorporels achetés (des permis de pêche au coût de 1 950 000 \$), ce qui constituait alors une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Principes de consolidation -

Les états financiers consolidés présentent les actifs, les passifs, les produits et les charges du Conseil de la Première Nation des Innus Essipit. Ils incluent aussi les actifs, les passifs, les produits et les charges consolidés ligne par ligne des sociétés contrôlées par la Première Nation. Le périmètre comptable de la Première Nation comprend les sociétés détenues en propriété exclusive, soit : Camping Tadoussac inc., Hébergement Essipit, société en commandite, ainsi que Société de gestion P.R.P. inc. et ses filiales: Domaine du Lac des Cœurs inc., 2620-8272 Québec inc., Domaine sportif du Lac Loup inc., Les Croisières Essipit inc., 9069-3680 Québec inc., 9079-5659 Québec inc., 9100-2550 Québec inc., Domaine du Lac Bernier inc., et Mer et Monde Écotours inc.

Les sociétés Namunashu société en commandite, Pêcheries Nikan S.E.C., Groupe Umek, société en commandite, Groupe Namesh, S.E.C., Granulco inc. et Rénovations J.M.B.R. inc. correspondent à des entreprises commerciales en vertu des Normes comptables canadiennes pour le secteur public, et les chiffres sont présentés aux états financiers consolidés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. En vertu de la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, seuls les résultats nets des entreprises commerciales, les participations de la Première Nation dans les entreprises commerciales et les autres variations des capitaux propres sont comptabilisés. Aucun rajustement n'est effectué pour les conventions comptables des entreprises commerciales qui sont différentes de celles de la Première Nation.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Principes de consolidation (suite) -

La participation de la Première Nation dans un partenariat commercial (Rénovations J.M.B.R. inc.) est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Utilisation d'estimations -

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes complémentaires. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements seront apportés au besoin aux résultats consolidés de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Comptabilisation des produits -

Les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits qui en découlent. Tous les produits sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf si les montants comptabilisés ne peuvent être déterminés avec un degré de certitude raisonnable ou s'il est à peu près impossible de les estimer.

Les paiements de transfert sont considérés comme des produits lorsque le transfert est autorisé et que les éventuels critères d'admissibilité sont respectés, sauf dans le cas où les stipulations du transfert donnent lieu à une obligation qui correspond à la définition d'un passif. Dans ce cas, les paiements de transfert sont constatés comme des produits reportés. Les produits de transfert sont constatés dans l'état des résultats consolidés si les passifs sont réglés.

Les contributions provenant d'autres sources sont reportées quand des restrictions sont imposées par le contributeur quant à leur utilisation, et sont considérées comme des produits lorsqu'elles sont utilisées aux fins prévues.

Les produits perçus d'avance liés aux droits ou aux services sont reportés et constatés à l'état des résultats consolidés une fois qu'ils sont fournis.

Trésorerie et équivalents de trésorerie -

La politique de la Première Nation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, les découverts bancaires, l'excédent des chèques tirés sur les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les placements temporaires affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Instruments financiers -

Les actifs et passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des comptes débiteurs, des avances, des fonds en fidéicommis, des comptes créditeurs et de la dette à long terme.

Les placements autres que les participations dans des entreprises commerciales et les avances sont comptabilisés au coût.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Stocks -

Les stocks sont évalués à la moindre valeur du coût ou de la valeur nette probable de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations corporelles et amortissement -

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux suivants :

Bâtiments	2 % à 5 %
Bateaux, embarcations et pneumatiques	5 %, 7,5 % et 15 %
Routes et aménagement de terrains	4 %, 8 % et 25 %
Équipements -	
Sportifs	20 %
Système téléphonique	10 %
Bureau et informatique	20 % et 30 %
Autres	10 % et 20 %
Matériel roulant	20 % et 30 %

Actifs incorporels -

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis.

4. DÉROGATION AUX NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LE SECTEUR PUBLIC

La Première Nation comptabilise ses participations dans les entités suivantes selon la méthode de la consolidation intégrale :

- Camping Tadoussac inc.;
- Les Croisières Essipit inc.;
- Hébergement Essipit, s.e.c.;
- Mer et Monde Écotours inc.

Conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ces entités répondent à la définition d'une entreprise publique et auraient conséquemment dû être comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

4. DÉROGATION AUX NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LE SECTEUR PUBLIC (suite)

La comptabilisation de ces entités selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, aurait les incidences suivantes sur les états financiers consolidés de la Première Nation aux 31 mars 2021 et 2020 et pour les exercices terminés à ces dates :

	2 0 2 1	2 0 2 0
	\$	\$
État des résultats consolidés -		
Produits	(2 997 636)	(3 191 171)
Quote-part des résultats nets des entreprises commerciales	589 006	223 177
Charges	<u>(2 408 630)</u>	<u>(2 967 994)</u>
Bénéfice net	<u>-</u>	<u>-</u>
Variation des actifs financiers nets consolidés -		
Variation due aux immobilisations corporelles	(395 352)	76 906
Variation due aux autres actifs non financiers	<u>1 388</u>	<u>(14 443)</u>
Augmentation des actifs financiers nets	(393 964)	62 463
Actifs financiers nets au début de l'exercice	<u>3 563 841</u>	<u>3 501 378</u>
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	<u>3 169 877</u>	<u>3 563 841</u>
Situation financière consolidée -		
Actifs financiers -		
Encaisse	(261 197)	(260 253)
Comptes débiteurs	(4 384 087)	(3 253 763)
Placements	-	-
Avances	487 492	393 716
Avances d'une société sous contrôle commun	1 470 984	1 470 984
Participations dans des entreprises commerciales	<u>4 482 168</u>	<u>4 007 162</u>
	1 795 360	2 357 846
Passifs -		
Comptes créditeurs	(393 177)	(226 079)
Dette à long terme	<u>(981 340)</u>	<u>(979 916)</u>
	<u>(1 374 517)</u>	<u>(1 205 995)</u>
Actifs financiers nets	<u>3 169 877</u>	<u>3 563 841</u>
Actifs non financiers -		
Immobilisations corporelles	(3 121 022)	(3 516 374)
Charges reportées au prochain exercice	<u>(48 855)</u>	<u>(47 467)</u>
	<u>(3 169 877)</u>	<u>(3 563 841)</u>
Surplus cumulé	<u>-</u>	<u>-</u>

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

5. BUDGET

Le budget présenté aux fins de comparaison a été préparé par la direction de la Première Nation et n'est pas audité.

6. TRANSFERTS DES GOUVERNEMENTS

	2 0 2 1	2 0 2 0
	\$	\$
Fédéral -		
Services aux Autochtones Canada	4 458 926	4 438 601
Santé Canada	1 683 912	1 907 094
Solliciteur général du Canada	249 933	183 661
Société canadienne d'hypothèques et de logement	32 504	52 137
Pêches et Océans Canada	82 741	82 170
Environnement Canada	-	22 310
Ressources naturelles Canada	18 201	13 787
Transports Canada	107 905	54 407
Agence d'évaluation d'impact du Canada	144 919	231 954
	6 779 041	6 986 121
Provincial -		
Ministère de la Sécurité publique du Québec	230 706	169 534
Ministère de l'Éducation	30 387	-
Secrétariat aux affaires autochtones	112 286	114 483
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec	90 000	86 500
	463 379	370 517
	7 242 420	7 356 638

7. COMPTES DÉBITEURS

	2 0 2 1	2 0 2 0
	\$	\$
Gouvernements -		
Fédéral -		
Services aux Autochtones Canada -		
Courant	1 489 575	988 719
Subventions à recevoir se rapportant aux emprunts	607 239	769 567
Santé Canada	-	135 894
Solliciteur général du Canada	117 732	-
Société canadienne d'hypothèques et de logement	-	23 605
Agence d'évaluation d'impact du Canada	6 189	128 131
Ressources naturelles Canada	-	-
Transports Canada	225 724	300 000
Organismes publics	152 452	107 334
Clients et autres	1 439 410	906 025
	4 038 321	3 359 275

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

8. PLACEMENTS

	2 0 2 1	2 0 2 0
	\$	\$
Participations dans des entreprises commerciales -		
Namunashu société en commandite (50 %) -		
Valeur de consolidation au début	7 282 771	7 685 232
Quote-part des résultats nets	<u>779 727</u>	<u>516 027</u>
	8 062 498	8 201 259
Distributions reçues	<u>703 151</u>	<u>918 488</u>
Valeur de consolidation à la fin	<u>7 359 347</u>	<u>7 282 771</u>
Pêcheries Nikan S.E.C. (50 %) -		
Valeur de consolidation au début	63 119	74 075
Quote-part des résultats nets	<u>96 224</u>	<u>69 044</u>
	159 343	143 119
Distributions reçues	<u>140 000</u>	<u>80 000</u>
Valeur de consolidation à la fin	<u>19 343</u>	<u>63 119</u>
Groupe Umek, société en commandite (23,33 %) -		
Valeur de consolidation au début	2 102 236	1 783 456
Quote-part des résultats nets	<u>609 108</u>	<u>318 780</u>
	2 711 344	2 102 236
Distributions reçues	<u>279 960</u>	<u>-</u>
Valeur de consolidation à la fin	<u>2 431 384</u>	<u>2 102 236</u>
Groupe Namesh, S.E.C. -		
Actions participantes (50,9 %) -		
Valeur de consolidation au début	785 905	785 829
Quote-part des résultats nets	<u>175 105</u>	<u>330 076</u>
	961 010	1 115 905
Distributions reçues	<u>200 000</u>	<u>330 000</u>
Valeur de consolidation à la fin	<u>761 010</u>	<u>785 905</u>
Granulco inc. -		
Actions participantes (25 %) -		
Valeur de consolidation au début	369 744	285 782
Quote-part des résultats nets	<u>78 020</u>	<u>83 962</u>
	447 764	369 744
Distributions reçues	<u>25 000</u>	<u>-</u>
Valeur de consolidation à la fin	<u>422 764</u>	<u>369 744</u>
Solde à reporter	<u>10 993 848</u>	<u>10 603 775</u>

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

8. PLACEMENTS (suite)

	2 0 2 1	2 0 2 0
	\$	\$
Solde reporté	<u>10 993 848</u>	<u>10 603 775</u>
Participations dans des entreprises commerciales (suite) -		
Rénovations J.M.B.R. inc. -		
Actions participantes (50 %) -		
Valeur de consolidation au début	8 254	(8 808)
Acquisition	-	-
Quote-part des résultats nets	<u>107 644</u>	<u>17 062</u>
115 898	8 254	
175 000 actions de catégorie « F »	<u>175 000</u>	<u>175 000</u>
Valeur de consolidation à la fin	290 898	183 254
	<u>11 284 746</u>	<u>10 787 029</u>
Autres placements -		
La Compagnie de Navigation des Basques inc. -		
Actions -		
1 340 actions de catégorie « A »	1 340	1 340
12 060 actions de catégorie « C »	12 060	12 060
Avances, sans intérêt ni modalités d'encaissement	<u>28 020</u>	<u>28 020</u>
	41 420	41 420
Granulco inc. -		
Effet à recevoir, 3,45 %, remboursable par versements mensuels		
mensuels de 3 472 \$, échéant en octobre 2023 (a)	111 111	-
Avances, taux de base majoré de 1 %, sans modalités		
d'encaissement (a)	-	125 000
Radio Essipit Haute-Côte-Nord inc. -		
Avances, sans intérêt ni modalités d'encaissement	277 225	277 225
Société en commandite Apuiat -		
100 parts	110	110
Dérivation de la rivière Portneuf -		
Participation au projet d'Hydro-Québec dans la dérivation		
partielle de la rivière Portneuf, remboursable à demande		
jusqu'en 2053. Partenariat se terminant en 2053 et		
comportant une option de renouvellement de 49 ans		
donnant droit à des redevances calculées sur les ventes		
d'énergie, encaissables mensuellement	<u>509 601</u>	<u>509 601</u>
	<u>939 467</u>	<u>953 356</u>

(a) Au cours de l'exercice, les avances de 125 000 \$ ont été convertie en effet à recevoir

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

8. PLACEMENTS (suite)

Les principaux renseignements financiers des entreprises commerciales sont les suivants :

	2 0 2 1			2 0 2 0
	Fabrication et transformation	Commerce de détail	Pêche	Total
	\$	\$	\$	\$
Résultats -				
Produits	25 552 967	2 858 626	403 065	28 814 658
Charges	<u>20 804 947</u>	<u>2 643 341</u>	<u>206 015</u>	<u>23 654 303</u>
Bénéfice net	<u>4 748 020</u>	<u>215 285</u>	<u>197 050</u>	<u>5 160 355</u>
Situation financière -				
Actif -				
Encaisse	7 596 191	7 449	26 729	7 630 369
Comptes débiteurs	3 053 169	147 384	21 386	3 221 939
Stocks	1 096 238	1 010 393	-	2 106 631
Placements	4 346 841	-	-	4 346 841
Immobilisations corporelles	42 964 641	712 224	1	43 676 866
Autres actifs	<u>1 502 509</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 502 509</u>
	<u>60 559 589</u>	<u>1 877 450</u>	<u>48 116</u>	<u>62 485 155</u>
				61 629 064
Passif -				
Emprunt bancaire	-	200 000	-	200 000
Comptes créditeurs	1 580 779	486 069	2 218	2 069 066
Dette à long terme	28 085 097	476 794	-	28 561 891
Produits reportés	<u>2 648 094</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>2 648 094</u>
	<u>32 313 970</u>	<u>1 162 863</u>	<u>2 218</u>	<u>33 479 051</u>
				34 583 767
Capitaux propres -				
Capital-actions et parts sociales	15 795 412	100 100	164 600	16 060 112
Bénéfices non répartis et capital (déficit)	<u>12 450 207</u>	<u>614 487</u>	<u>(118 702)</u>	<u>12 945 992</u>
	<u>28 245 619</u>	<u>714 587</u>	<u>45 898</u>	<u>29 006 104</u>
	<u>60 559 589</u>	<u>1 877 450</u>	<u>48 116</u>	<u>62 485 155</u>
				61 629 064

9. FONDS EN FIDÉICOMMIS

	2 0 2 1	2 0 2 0
	\$	\$
Taux de la Banque du Canada majoré de 1,25 %, échéance indéterminée	56 225	55 527

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

10. PRODUITS REPORTÉS AU PROCHAIN EXERCICE

	Solde au début \$	Reçus \$	Affectés aux résultats \$	Solde à la fin \$
Immobilisations et infrastructures -				
Services aux Autochtones Canada	1 336 676	2 162 077	(1 336 676)	2 162 077
Entreprises -				
Dépôts pour réservations	697 102	1 278 891	(697 102)	1 278 891
Développement social et communautaire -				
Services aux Autochtones Canada	132 008	226 984	(132 008)	226 984
Autre -				
Ministère de l'Éducation	-	29 331	-	29 331
Développement économique -				
Secrétariat aux affaires autochtones	152 265	305 041	(152 265)	305 041
Pêches et Océans Canada	-	31 521	-	31 521
Santé -				
Santé Canada	304 950	587 639	(304 950)	587 639
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador	-	5 622	-	5 622
Consultations et gestion du territoire -				
Transport Canada	245 593	137 688	(245 593)	137 688
Organismes publics	456 077	654 926	(456 077)	654 926
Administration de la bande -				
Services aux Autochtones Canada	121 583	41 797	(121 583)	41 797
Hydro-Québec	950 000	-	-	950 000
	4 396 254	5 461 517	(3 446 254)	6 411 517

11. DETTE À LONG TERME

	2 0 2 1 \$	2 0 2 0 \$
Emprunts auprès de Services aux Autochtones Canada, division du financement de la recherche, revendications et gouvernement indien, annulés au cours de l'exercice (note 15)	-	-
Emprunts -		
0,96 %, garanti par Services aux Autochtones Canada, remboursable par versements mensuels de 1 096 \$, incluant le capital et les intérêts, renouvelable en septembre 2021, fin de la période d'amortissement prévue en septembre 2036	189 340	200 623
Solde à reporter	189 340	200 623

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

11. DETTE À LONG TERME (suite)

	2 0 2 1	2 0 2 0
	\$	\$
Solde reporté	189 340	200 623
2,06 %, garanti par Services aux Autochtones Canada, remboursable par versements mensuels de 1 717 \$, incluant le capital et les intérêts, renouvelable en janvier 2025, fin de la période d'amortissement prévue en janvier 2035	249 306	262 128
3,5 %, garanti par une hypothèque sur l'universalité des biens d'une société contrôlée, remboursable par versements mensuels de 9 705 \$, incluant le capital et les intérêts, renouvelable en mai 2022 (a)	541 597	597 869
Sans intérêt (taux effectif de 3,5 %), d'une valeur nominale de 69 992 \$, remboursable par versements mensuels de 1 667 \$ en capital, échéant en septembre 2024	65 800	70 200
3,22 %, garanti par Secrétariat aux affaires autochtones, remboursable par versements semestriels de 38 685 \$, incluant le capital et les intérêts, échéant en décembre 2021	148 128	219 469
3,373 %, garanti par Secrétariat aux affaires autochtones, remboursable par versements semestriels de 52 863 \$, incluant le capital et les intérêts, échéant en juin 2025	459 111	550 098
Sans intérêt (taux effectif de 3,5 %), d'une valeur nominale de 240 000 \$, garanti par la Corporation de développement économique économique montagnaise, remboursable par versements mensuels de 1 111 \$ en capital, échéant en mars 2025 (b)	219 750	-
6,5 %, garanti par la Corporation de développement économique montagnaise, remboursable par versements mensuels de 686 \$, incluant le capital et les intérêts, échéant en janvier 2022	44 296	-
Emprunt d'une Première Nation – projet Namunashu -		
3,41 % majoré de frais d'administration de 1,50 %, garanti par une hypothèque mobilière sur la participation dans Namunashu société en commandite ainsi que par les distributions de celle-ci et par les redevances liées au projet du Parc éolien Rivière-du-Moulin, remboursable par versements mensuels de 23 766 \$ en capital, plus les intérêts, renouvelable en décembre 2027, fin de la période d'amortissement prévue en avril 2041	5 692 137	6 012 063
Solde de prix d'achat remboursé au cours de l'exercice	-	-
	<u>7 609 465</u>	<u>7 912 450</u>

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

11. DETTE À LONG TERME (suite)

Tous les emprunts, à l'exception de l'emprunt d'une Première Nation – projet Namunashu, sont renouvelables au cours des exercices se terminant les 31 mars 2022 à 2026. S'il n'y a pas d'entente de renouvellement avec le prêteur hypothécaire, ces emprunts seront alors payables. S'il y a renouvellement aux mêmes conditions, les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sur la dette à long terme, nets des subventions se rapportant à certains emprunts, seront les suivants :

Exercices se terminant les 31 mars 2022	702 859 \$
2023	965 694 \$
2024	528 136 \$
2025	506 476 \$
2026	409 054 \$

- (a) En vertu de la convention de crédit, une filiale doit respecter certaines clauses restrictives. Au 31 mars 2021, ces clauses sont respectées.
- (b) La Première Nation a bénéficié de financements totalisant 360 000 \$ (six emprunts de 60 000 \$ chacun), composé d'emprunts de 240 000 \$ et de contributions non remboursables de 120 000 \$. Lors de la comptabilisation initiale, la Première Nation a évalué les emprunts à leur juste valeur, donnant lieu à un ajustement de 22 227 \$ constaté aux résultats consolidés au moment de l'octroi de ces financements.

12. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2 0 2 1	2 0 2 0
	\$	\$
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition relatif aux immobilisations corporelles, 3 %, remboursable par versements mensuels de 10 113 \$, échéant en mai 2021	<u>20 149</u>	<u>138 956</u>

Les paiements minimums exigibles au cours du prochain exercice en vertu du contrat de location-acquisition et le solde de l'obligation s'établissent comme suit :

Exercice se terminant le 31 mars 2022	<u>20 225 \$</u>
Total des paiements minimums exigibles en vertu du contrat de location-acquisition	20 225 \$
Frais d'intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	<u>76 \$</u>
Solde de l'obligation	<u>20 149 \$</u>

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2 0 2 1		2 0 2 0	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Terrains	1 850 795	-	1 850 795	1 843 720
Bâtiments -				
Centre communautaire	4 725 996	1 243 788	3 482 208	3 553 273
Centre administratif et de santé	3 616 492	846 401	2 770 091	2 826 623
Complexe d'hébergement	3 596 370	1 907 764	1 688 606	1 758 962
Dépanneur	1 608 428	562 057	1 046 371	1 067 726
Habitations communautaires	2 868 675	785 646	2 083 029	2 125 540
Poste de police	219 227	82 565	136 662	139 451
Bâtiment sanitaire	46 008	17 958	28 050	28 622
Maisons et chalets	1 014 943	354 051	660 892	674 380
Roulottes et camps	5 115 014	2 800 380	2 314 634	2 703 219
Site Manakashun	1 996 331	149 324	1 847 007	1 884 701
Bateaux, embarcations et pneumatiques	2 848 709	1 764 337	1 084 372	1 113 431
Routes et aménagement de terrains	5 636 347	3 308 171	2 328 176	2 443 393
Équipements -				
Sportifs	885 536	643 886	241 650	268 500
Système téléphonique	31 830	29 685	2 145	2 383
Bureau et informatique	2 014 184	1 513 379	500 805	445 717
Autres	4 891 794	3 855 150	1 036 644	1 185 994
Matériel roulant	2 131 175	1 769 929	361 246	330 114
	45 097 854	21 634 471	23 463 383	24 395 749

14. ACTIFS INCORPORELS

	2 0 2 1	2 0 2 0
	\$	\$
Permis de pêche	1 950 000	1 950 000
Droits d'exploitation de territoires	454 138	454 138
Écart d'acquisition	425 687	425 687
	2 829 825	2 829 825

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

15. SURPLUS CUMULÉ

	2 0 2 1	2 0 2 0
	\$	\$

Le surplus cumulé inclut certaines réserves qui se détaillent comme suit :

Investissements nets -		
Placements	6 532 076	5 728 322
Fonds en fidéicommis	56 225	55 527
Immobilisations corporelles	21 810 101	22 495 362
Actifs incorporels	2 829 825	2 829 825
Prêts à la rénovation	211 564	204 044
Développement économique	838 411	782 693
Réserves de remplacement et de fonctionnement	533 057	506 857
Investissements futurs	200 000	200 000
Non affecté	<u>38 226 025</u>	<u>35 173 141</u>
	<u>71 237 284</u>	<u>67 975 771</u>

Développement économique -

La Première Nation a reçu des contributions spéciales de membres et leur utilisation est restreinte à des projets spécifiques de développement préalablement autorisés par l'assemblée générale de la Première Nation.

	2 0 2 1	2 0 2 0
	\$	\$
Solde au début	782 693	721 751
Affectations internes -		
Contributions	51 671	51 671
Produits d'intérêts	<u>4 047</u>	<u>9 271</u>
Solde à la fin	<u>838 411</u>	<u>782 693</u>

Réserves de remplacement et de fonctionnement -

En vertu de conventions signées avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement et Santé Canada, la Première Nation s'est engagée à constituer des réserves de remplacement et de fonctionnement à utiliser pour assumer le coût des réparations majeures, pour pourvoir à un éventuel déficit ainsi que pour remplacer de l'équipement hors d'usage pour les immeubles locatifs et le service de santé. La Première Nation constitue également une réserve de remplacement pour les immeubles locatifs non compris dans les conventions intervenues avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

15. SURPLUS CUMULÉ (suite)

Réserves de remplacement et de fonctionnement (suite) -

	<u>2 0 2 1</u>	<u>2 0 2 0</u>
	\$	\$
Solde au début	506 857	482 849
Affectation du surplus cumulé -		
Contributions	26 200	23 950
Produits d'intérêts	-	58
Solde à la fin	<u>533 057</u>	<u>506 857</u>

Surplus d'investissements futurs -

La Première Nation a réservé un montant de 200 000 \$ dans le but d'effectuer des investissements en immobilisations corporelles.

16. DROITS CONTRACTUELS

En vertu d'une entente d'approvisionnement en électricité conclue entre EEN CA Rivière du Moulin s.e.c. (« EEN ») et les Parties Innues, représentées par Mashteuiatsh, Essipit et Pessamit, pour le projet éolien Rivière-du-Moulin, EEN convient de payer aux Parties Innues une contribution volontaire annuelle de 1 275 \$ par mégawatt (ci-après « MW ») pour les éoliennes du projet qui sont installées et qui sont en activité. L'achat d'énergie d'origine éolienne produite au Québec du projet représente une capacité prévue de 350 MW, soit 150 MW pour la phase 1 et 200 MW pour la phase 2. La redevance pouvant donc atteindre 446 250 \$ annuellement et devant être répartie à parts égales entre les Parties Innues, telle redevance sera indexée annuellement selon le barème d'indexation du prix de l'électricité. La contribution volontaire sera payable au cours de la phase d'exploitation du projet, soit d'une durée prévue de 20 ans pour les éoliennes de la phase 1 et d'une durée prévue de 19 ans pour la phase 2.

17. ÉVENTUALITÉS

La Première Nation a conclu des accords de contributions avec différents ministères du gouvernement fédéral. Les fonds reçus conformément à ces accords sont assujettis à un remboursement si la Première Nation ne respecte pas les conditions de stipulations de ceux-ci. Au 31 mars 2021, les montants des fonds inutilisés provenant de ces accords de contributions sont les suivants :

	<u>2 0 2 1</u>	<u>2 0 2 0</u>
	\$	\$
Services aux Autochtones Canada -		
Développement social et communautaire	880 001	880 001
Santé Canada	<u>2 537 779</u>	<u>2 191 573</u>
	<u>3 417 780</u>	<u>3 071 574</u>

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

17. ÉVENTUALITÉS (suite)

Tout montant que la Première Nation pourrait devoir rembourser sera passé dans les charges de l'exercice alors en cours.

Dans le cadre du projet d'investissement du Parc éolien Rivière-du-Moulin, la Première Nation a émis une lettre de crédit en faveur d'Hydro-Québec Distribution d'un montant de 350 000 \$, qui vient à échéance en août 2021.

Société de gestion P.R.P. inc., une société contrôlée par la Première Nation, s'est portée garante, conjointement avec les autres actionnaires, du remboursement de l'emprunt bancaire de l'entreprise commerciale Rénovations J.M.B.R. inc. Au 31 mars 2021, le solde de cet emprunt s'établit à 200 000 \$.

18. CHARGES PAR OBJET

Les charges par objet se répartissent comme suit :

	2 0 2 1	2 0 2 0
	\$	\$
Coût des produits vendus	1 819 843	2 195 117
Salaires et charges sociales	6 573 605	6 926 430
Sous-traitance	38 662	3 526
Honoraires professionnels et services	1 392 313	1 986 404
Entretien et réparations	1 247 842	1 016 097
Matériaux et fournitures	498 298	534 107
Frais du matériel roulant	41 515	97 120
Frais des locaux	491 932	504 366
Droits de scolarité	94 450	69 638
Allocations	416 784	293 826
Contributions	56 000	21 980
Publicité, promotion et communications	323 175	455 186
Frais de déplacement	22 341	189 802
Frais financiers	480 582	534 415
Immobilisations corporelles -		
Perte sur la cession	291	-
Perte d'immobilisations corporelles relative à un sinistre	262 054	-
Amortissement	1 156 964	1 136 669
Divers	214 048	810 430
	<hr/> <u>15 130 699</u>	<hr/> <u>16 775 113</u>

19. ENGAGEMENTS

La Première Nation s'est engagée sur une période de 20 ans se terminant en 2040, envers la municipalité des Escoumins, à verser 477 702 \$ pour des frais relatifs à l'entretien et à l'opération d'une infrastructure. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 23 885 \$ de 2022 à 2026.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

INFORMATION SECTORIELLE CONSOLIDÉE (non audited)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	2 0 2 1	2 0 2 0	2 0 2 1	2 0 2 0
	Administration de la bande	Administration de la bande	Développement économique	Développement économique
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS				
Gouvernement fédéral	654 757	680 482	404 613	504 642
Organismes publics	-	-	155 534	70 000
Activités économiques	-	-	722 405	732 725
Règlement de revendications particulières	-	-	-	19 230 096
Radiation de l'emprunt concernant les revendications	-	-	-	4 901 185
Autres	241 664	545 349	681 826	742 843
	896 421	1 225 831	1 964 378	26 181 491
CHARGES				
Frais d'exploitation -				
Salaires et charges sociales	1 004 202	1 017 556	507 161	465 953
Honoraires professionnels et services	215 026	251 590	101 364	121 836
Entretien et réparations	-	-	22 086	34 089
Matériaux et fournitures	6 233	1 633	45 612	42 504
Frais des locaux	2 923	1 272	3 206	6 859
Contributions	-	-	56 000	21 980
Publicité, promotion et communications	15 474	19 551	3 701	8 709
Divers	-	-	14 039	15 156
Frais d'administration -				
Frais de déplacement	2 689	15 774	4 821	20 822
Divers	69 287	75 064	26 165	48 547
Frais financiers	6 150	5 516	281 944	320 351
	1 321 984	1 387 956	1 066 099	1 106 806
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS				
PAR RAPPORT AUX CHARGES				
AVANT AMORTISSEMENT	(425 563)	(162 125)	898 279	25 074 685

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

INFORMATION SECTORIELLE CONSOLIDÉE (non auditee)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	2 0 2 1	2 0 2 0	2 0 2 1	2 0 2 0
	Emploi et formation	\$	Éducation et culture	\$
PRODUITS				
Gouvernement fédéral	-	20 891	959 240	1 318 441
Organismes publics	153 671	204 883	1 000	68 809
Activités économiques	-	-	64 200	51 538
Autres	1 151	5 003	-	2 263
	154 822	230 777	1 024 440	1 441 051
CHARGES				
Frais d'exploitation -				
Salaires et charges sociales	136 193	203 872	35 372	119 176
Honoraires professionnels et services	-	540	1 309	5 358
Matériaux et fournitures	65	13 959	5 728	14 581
Droits de scolarité	-	-	94 450	69 638
Allocations	6 300	-	372 115	253 903
Frais d'administration -				
Frais de déplacement	-	290	1 873	3 875
Divers	3 885	3 076	24 261	33 004
	146 443	221 737	535 108	499 535
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT				
	8 379	9 040	489 332	941 516

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

INFORMATION SECTORIELLE CONSOLIDÉE (non audited)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	2 0 2 1	2 0 2 0	2 0 2 1	2 0 2 0
	Développement social et communautaire		Santé	
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS				
Gouvernement fédéral	1 366 350	1 251 924	1 683 912	1 907 095
Gouvernement provincial	30 387	-	-	-
Organismes publics	100 867	112 503	17 209	20 860
Activités économiques	501	1 014	6 744	5 471
Autres	-	2 250	8 622	17 925
	1 498 105	1 367 691	1 716 487	1 951 351
CHARGES				
Frais d'exploitation -				
Salaires et charges sociales	466 975	411 677	322 792	333 401
Honoraires professionnels et services	158 172	200 399	422 450	841 131
Entretien et réparations	211 393	33 642	9 822	5 115
Matériaux et fournitures	65 252	152 632	158 386	38 247
Frais des locaux	61 286	54 432	22 260	22 878
Allocations	38 369	39 923	-	-
Publicité, promotion et communications	18 956	33 252	17 915	35 954
Frais de déplacement	-	-	14 292	7 644
Divers	23 202	22 471	28 495	35 324
Frais d'administration -				
Frais de déplacement	9 011	30 152	-	-
Divers	9 772	5 159	43 345	80 265
Divers	-	-	1 069	-
	1 062 388	983 739	1 040 826	1 399 959
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT	435 717	383 952	675 661	551 392

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

INFORMATION SECTORIELLE CONSOLIDÉE (non auditee)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	2 0 2 1	2 0 2 0	2 0 2 1	2 0 2 0
	Immobilisations et infrastructures	\$	Consultations et gestion du territoire	\$
PRODUITS				
Gouvernement fédéral	909 251	498 342	518 481	589 398
Gouvernement provincial	17 286	19 483	185 000	181 500
Organismes publics	29 340	-	342 269	417 258
Activités économiques	22 337	21 653	-	-
Autres	104 661	76 746	7 881	7 900
	1 082 875	616 224	1 053 631	1 196 056
CHARGES				
Frais d'exploitation -				
Salaires et charges sociales	1 275 257	1 012 150	751 156	724 575
Sous-traitance	38 662	3 526	-	-
Honoraires professionnels et services	197 413	239 200	190 467	202 726
Entretien et réparations	506 171	274 352	-	-
Matériaux et fournitures	154 636	153 730	5 710	8 680
Frais du matériel roulant	41 515	97 120	-	-
Frais des locaux	57 312	64 880	-	-
Publicité, promotion et communications	-	-	7 338	18 768
Frais de déplacement	-	-	8 049	63 677
Divers	-	-	5 359	10 325
Frais d'administration -				
Frais de déplacement	15 202	28 802	-	-
Divers	33 614	10 785	11 357	29 439
Frais financiers	19 829	24 286	-	-
Divers	-	-	640	20 001
	2 339 611	1 908 831	980 076	1 078 191
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS				
PAR RAPPORT AUX CHARGES				
AVANT AMORTISSEMENT	(1 256 736)	(1 292 607)	73 555	117 865

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

INFORMATION SECTORIELLE CONSOLIDÉE (non auditee)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	2 0 2 1	2 0 2 0	2 0 2 1	2 0 2 0
	Entreprises	\$	Habitations communautaires	\$
PRODUITS				
Gouvernement fédéral	-	-	32 504	31 246
Organismes publics	109 233	-	-	-
Activités économiques	2 477 488	3 080 866	225 056	225 182
Autres	<u>198 721</u>	<u>64 463</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>2 785 442</u>	<u>3 145 329</u>	<u>257 560</u>	<u>256 428</u>
CHARGES				
Frais d'exploitation -				
Coût des produits vendus	1 819 843	2 195 117	-	-
Salaires et charges sociales	469 729	481 644	-	-
Honoraires professionnels et services	3 388	12 289	2 350	12 116
Entretien et réparations	145 195	60 628	-	-
Matériaux et fournitures	17 519	27 330	-	7 458
Frais des locaux	73 059	75 319	-	-
Publicité, promotion et communications	3 635	8 885	-	-
Divers	4 395	1 509	48 186	87 548
Frais d'administration -				
Frais de déplacement	1 490	4 066	-	-
Divers	16 194	32 589	-	-
Frais financiers	<u>32 290</u>	<u>37 911</u>	<u>7 665</u>	<u>3 332</u>
	<u>2 586 737</u>	<u>2 937 287</u>	<u>58 201</u>	<u>110 454</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT	<u>198 705</u>	<u>208 042</u>	<u>199 359</u>	<u>145 974</u>

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

INFORMATION SECTORIELLE CONSOLIDÉE (non audited)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	2 0 2 1	2 0 2 0	2 0 2 1	2 0 2 0
	Sociétés contrôlées	\$	Autres	\$
PRODUITS				
Gouvernement fédéral	-	-	249 933	183 661
Gouvernement provincial	-	-	230 706	169 534
Activités économiques	3 646 647	4 171 867	-	-
Quote-part du bénéfice net (de la perte nette) d'une société sous influence notable	107 644	17 062	-	-
Autres	<u>106 593</u>	<u>-</u>	<u>70 973</u>	<u>31 156</u>
	<u>3 860 884</u>	<u>4 188 929</u>	<u>551 612</u>	<u>384 351</u>
CHARGES				
Frais d'exploitation -				
Salaires et charges sociales	1 235 375	1 893 719	369 394	262 707
Honoraires professionnels et services	61 789	64 773	38 585	34 446
Entretien et réparations	336 274	597 837	16 901	10 434
Matériaux et fournitures	30 682	54 625	8 475	18 728
Frais des locaux	267 239	272 447	4 646	6 279
Publicité, promotion et communications	256 156	330 067	-	-
Frais d'administration -				
Frais de déplacement	2 506	3 589	13 161	11 111
Divers	-	-	20 841	14 900
Frais financiers	132 704	143 019	-	-
Divers	<u>41 534</u>	<u>285 268</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>2 364 259</u>	<u>3 645 344</u>	<u>472 003</u>	<u>358 605</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT	<u>1 496 625</u>	<u>543 585</u>	<u>79 609</u>	<u>25 746</u>